

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 14 juin 2021**

---

Communication n° 19/06.2021

Objet: organisation de la Municipalité

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 19 mai dernier, la Municipalité a procédé à la répartition des dicastères pour la législature 2021-2026, soit:

- Administration générale, piscine et sociétés locales M. Stéphane Porzi, Syndic
- Service administratif, finances, écoles et social M. Anthony Hennard, municipal
- Domaines, environnement et espaces publics M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale
- Bâtiments et infrastructures sportives M. Jan von Overbeck, municipal
- Aménagement du territoire, police des constructions et infrastructures M<sup>me</sup> Véronique Savioz, municipale

D'autre part, la Municipalité a désigné M. Anthony Hennard pour assumer la fonction de vice-président, communément appelé vice-syndic, jusqu'à la fin de la législature. Le rôle du vice-syndic est principalement de présider les séances.

Comme lors des législatures précédentes, la Municipalité a décidé de confier aux municipaux la signature du courrier de leur dicastère respectif, en collaboration avec la secrétaire municipale ou sa remplaçante.

La Municipalité

Saint-Prex, le 14 juin 2021/AG

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 740 40 75*